



BNP PARIBAS

03 juin 2021

## VOS REPRÉSENTANTS



**Richard PONS**

Délégué syndical national BNP Paribas



**Julie LEQUEUX**

Déléguée syndicale nationale adjointe  
BNP Paribas



**Elodie ROBERT**

Représentante Syndicale Pôles & Fonctions

[cfdt.nationale@bnpparibas.com](mailto:cfdt.nationale@bnpparibas.com)

01 40 14 31 89

# La CFDT négocie le télétravail chez BNP Paribas

## Notre objectif :

Permettre à TOUS l'accès au télétravail,  
dans de bonnes conditions financières ET matérielles !



## CONSULTEZ ICI

**le rappel sur  
l'avancée  
des négociations  
au 27 mai 2021**



Pour cette 3ème réunion de négociation, la CFDT attendait des éléments concrets et précis sur la partie financière et organisationnelle du télétravail.

**Là encore, sur ces points, la CFDT est largement entendue et suivie dans ses demandes !**

## Les formules possibles de télétravail

Demandes CFDT	Propositions Direction
<p>La CFDT demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>permettre aux salariés de télétravailler plus par semaine</b>, avec des formules adaptées de jours réguliers/flottants/occasionnels</li> <li>- de <b>limiter l'obligation de présence sur site</b> à 1 jour/semaine</li> </ul>	<p>1 jour/semaine sur site minimum <b>ET</b> 50% maximum de télétravail individuel</p> <p>4 formules de télétravail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Régulier</b> : 1 à 2,5 jours/semaine</li> <li>• <b>Mixte « régulier/flottant »</b> : 6 jours supplémentaires par semestre pour un TT régulier à 2j max/semaine</li> <li>• <b>« Tout flottant »</b> : expérimenté sur certaines activités/fonctions spécifiques pour <b>40 jours/semestre</b></li> <li>• <b>Occasionnel</b> : définition en cours</li> </ul>

## L'indemnisation des télétravailleurs

Demandes CFDT	Propositions Direction
<p>La CFDT demande l'octroi d'une <b>prime conséquente par jour télétravaillé + dotation en tickets restaurant</b> pour tous les télétravailleurs + participation à l'équipement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour 1j de TT/semaine = indemnités de 7€/mois</li> <li>• Pour 2j et + de TT/semaine = indemnités de 15€/mois</li> <li>• Tickets restaurant pour tous, les jours télétravaillés (sous forme dématérialisée)</li> </ul> <p><b>À partir de 2j de TT en moyenne/semaine</b> : un écran similaire à ceux installés sur site + souris + clavier Et pour tous, ordinateur portable avec accès à distance, téléphone portable/softphonie, casque</p>

### **À retenir**

La définition des activités éligibles au télétravail reste à préciser.

**La CFDT maintient sa position** : l'ouverture du télétravail aux salariés réseau, BDDF Opérations et Pôles & Fonctions !

**D'autres détails,  
en page suivante**



**PROCHAINE  
RÉUNION :**

**14 Juin 2021 !**

## À L'ISSUE DE CES 3 RÉUNIONS DE NÉGOCIATION, LA CFDT MAINTIENT LES DEMANDES SUIVANTES :

### ■ Revoir à la hausse l'indemnité/jour télétravaillé

**Pour la CFDT**, l'entreprise doit utiliser l'intégralité du forfait URSSAF prévu pour l'indemnisation des frais professionnels dans le cadre du télétravail, à savoir 10€ nets/mois pour 1 jour télétravaillé/semaine, 20€ nets/mois pour 2 jours télétravaillés/semaine etc...

C'est indéniable, le télétravail génère des économies pour l'Entreprise, notamment en matière d'immobilier et charges courantes. Ces économies doivent bénéficier aux salariés en télétravail, qui supportent les frais inhérents à leur activité professionnelle au domicile.

### ■ Doter tous les télétravailleurs de l'équipement supplémentaire (écran, souris, clavier)

Peu importe votre rythme de télétravail, il est indispensable que vous conserviez la même qualité d'équipement à domicile que sur site. Votre confort, votre santé, doivent être préservés !

### ■ Élargir la formule mixte télétravail régulier/flottant

**Pour la CFDT**, la souplesse voulue par l'Entreprise sur cette formule doit s'illustrer par un nombre de jours flottants plus important.

Nous demandons 12 jours/semestre (au lieu de 6) pour compléter la formule télétravail régulier.

### ■ Le télétravail occasionnel pour tous !

**Pour la CFDT**, cette formule (en cours de définition par la direction), devrait être ouverte à tous les salariés qui ne pourraient pas ou ne souhaiteraient pas télétravailler régulièrement, de le faire de manière occasionnelle.

### ■ Ouvrir le télétravail à tous les temps partiels dès 50%

Dans le précédent accord, le télétravail était accessible dès 80%. L'Entreprise propose aujourd'hui de permettre aux salariés à temps partiel dès 60% de bénéficier du télétravail.

**Pour la CFDT**, tous les temps partiels de 50% et plus doivent pouvoir bénéficier du télétravail chez BNP Paribas.

**À la CFDT, nous reconnaissons que l'Entreprise a une réelle volonté de faire évoluer la pratique du télétravail chez BNP Paribas. L'expérience du Travail à Domicile en 2020 et 2021 a permis de lever plusieurs freins organisationnels, psychologiques, financiers...**

**C'est pourquoi, nous estimons que BNP Paribas peut encore améliorer ses propositions pour une meilleure satisfaction de chacun.**

**Le télétravail,  
c'est gagnant-gagnant !**

**Et vous,  
vous en pensez quoi ?**



**Donnez votre  
avis ICI**

